



PRÉFÈTE DE L'ORNE

Direction des Ressources Humaines et des Moyens  
Bureau de l'Immobilier,  
de la Logistique et du Budget  
Affaire suivie par : Emilie LALANDE  
Tél : 02.33.80.60.01  
adresse mail : emilie.lalande@orne.gouv.fr

Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions  
de Travail, spécial cité administrative

Réunion du 23 octobre 2018

Procès-Verbal

Le Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT), de la cité administrative s'est réuni le mardi 23 octobre 2018 à 14h00 sous la présidence de Mme la Préfète de l'Orne.

**1) Désignation du secrétaire de séance**

Le quorum ayant été atteint, il est demandé un volontaire pour être secrétaire de séance. Monsieur Christophe MALAVAL (DDCSPP) est désigné.

**2) Approbation du procès-verbal du 18 juin 2018**

Mme la Préfète fait remarquer que sur le procès-verbal du 18 juin 2018 figure en haut la date du 18 juillet 2018 et demande s'il s'agit bien de la réunion du 18 juin 2018.

M. MARQUET précise que le 18 juillet 2018 correspond à la date de réception du compte-rendu qui a été définitivement validé.

Après cette observation, le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.  
Sans autre sujet à aborder préalablement, Mme la Préfète entame l'ordre du jour.

**3) Projet de rénovation énergétique et de densification de la Cité Administrative**

Mme la Préfète demande qui va présenter le diaporama (annexé au procès-verbal).

M. MARQUET déclare que la présentation orale va être faite par Mme Sylvia LEROY (DDT).

Le diaporama est projeté en même temps que la présentation orale.

Mme la Préfète donne la parole à Mme Sylvia LEROY (DDT).

Mme Sylvia LEROY (DDT) indique que les travaux de la Cité Administrative d'Alençon s'inscrivent dans le cadre du plan de rénovation énergétique des bâtiments. L'État a créé le BOP 348 pour répondre aux

objectifs de ce plan. Un milliard d'euros sont débloqués sur ce BOP pour la rénovation des cités administratives.

En France il existe 52 cités administratives mais toutes n'auront pas d'aides financières accordées pour effectuer des travaux d'économie d'énergie.

Le projet de rénovation présenté comportera des travaux de gros entretien dans un premier temps, d'amélioration énergétique et des gains potentiels liés à la libération d'autres bâtiments de l'État dans un second temps.

Un schéma directeur de l'immobilier de l'Etat a été validé au niveau régional puis national. Celui-ci recense les sites occupés par les services de l'État dans chaque département et classe les bâtiments en trois catégories :

- les biens à conserver, majoritairement des bâtiments de plus de 500m<sup>2</sup>, ou qui présentent un intérêt certain de par leur proximité,
- les actifs intermédiaires, qu'il faudra essayer de libérer dans un second temps,
- les bâtiments à libérer le plus tôt possible (bâtiments énergivores, loyer trop élevé)

C'est la politique de la gestion du patrimoine immobilier de l'État.

La réflexion consiste à intégrer à la cité des services qui occupent des bâtiments sur l'agglomération d'Alençon et en particulier ceux qui ont été identifiés « à libérer » ou « actifs intermédiaires ».

Les principaux postes de travaux identifiés à la cité administrative sont :

- pour le bâtiment du RIA, (partie commune de la cité administrative) la réfection de l'enduit extérieur et de la toiture, l'intérieur des locaux ayant été réalisé en 2003,
- Au niveau des autres bâtiments, la rénovation des cours anglaises qui présentent des problèmes d'infiltration d'eau.

Mme la Préfète demande des précisions sur le terme cours anglaises.

Mme Sylvia LEROY (DDT) précise que les cours anglaises désignent des « fossés » en contrebas du terrain naturel permettant d'apporter de la lumière naturelle au travers de chassis pour éclairer les salles du sous sol. Ces cours anglaises datent de l'ouvrage d'origine et certaines ont été occultées. Il est constaté que des chassis ne sont pas étanches et engendrent des infiltrations.

Mme la Préfète précise que les cours anglaises dateraient alors des années 60.

Mme Sylvia LEROY (DDT) confirme l'année de construction et reprend l'exposé.

- La mise en place d'une ventilation pas uniquement dans les sous-sol mais étendue aux bâtiments pour remplacer la ventilation naturelle actuelle.

Mme la Préfète intervient pour préciser qu'une ventilation hybride est à la fois naturelle et forcée.

Mme Sylvia LEROY (DDT) confirme et précise que, par rapport au projet, le choix s'orienterait pour une ventilation naturelle assistée et contrôlée offrant la possibilité d'être arrêtée le soir, le week-end.

De même, elle évoque :

- Le traitement de la passerelle entre les bâtiments A et E, passerelle complètement vitrée qui représente un pont thermique très important.

- L'amélioration des réseaux de distribution de chauffage.

Mme la Préfète soulève la problématique de température l'hiver dans certains bâtiments.

M. MARQUET et Mme Sylvia LEROY (DDT) indiquent que le bâtiment E est particulièrement froid et que le circuit de chauffage actuel des autres bâtiments est différent pour la façade nord et la façade sud.

- Le remplacement des vitrages, des verrières et des fenêtres plus précisément dans le bâtiment E.

- La réfection des joints des autres ouvrants notamment pour les bâtiments A, B, C, D.

Une campagne de rénovation a déjà eu lieu, mais les bâtis bois ont été conservés ce qui crée des ponts thermiques notamment au niveau des percements pour la sortie des buées favorisant l'entrée d'air. Les joints sont à vérifier.

Le projet de rénovation de la cité administrative est aussi le moment de réfléchir au niveau des équipements, de repenser les espaces mutualisés, les salles de réunion, de créer éventuellement des espaces de co-working, des salles de visioconférence partagées.

Aujourd'hui, chaque administration de la cité a sa salle de visioconférence : une réflexion porterait sur la mutualisation de celles-ci.

D'autres équipements ont été demandés comme une salle de sport, des douches, une salle de repos.

La réflexion porte sur l'accueil des administrations déconcentrées : la Police, la DDFIP, la DIRECCTE, l'UDAP.

Ce jour, se tient une réunion en Région avec un bureau d'études qui a travaillé sur des scénarios, et les représentants de la MRPIE, du SGAR, de la DREAL et de la DDT.

Mme la Préfète précise que M. JACQUES et M. CATHRIN-HAMELIN participent à cette réunion.

Mme Sylvia LEROY (DDT) fait lecture des différents scénarios. Et indique les points suivants :

- Le comité de pilotage de projet est composé de :
  - Mme CARON, secrétaire générale de la préfecture, directrice de projet,
  - M. GABELLE, directeur du pôle gestion publique de la DDFIP,
  - M. JACQUES, directeur des ressources humaines et des moyens à la préfecture,
  - M. ROYER Directeur départemental des Territoires,
  - M. CATHRIN-HAMELIN, adjoint au chef du service habitat-construction, pilote du projet.
  
- L'équipe projet spécialisée dans l'opérationnel est composée de :
  - service habitat construction de la DDT,
  - Bureau construction durable et accessibilité,
  - M. MARQUET, chef du bureau gestion cité administrative, préfecture.

Cette équipe travaille sur ce projet depuis décembre 2017.

- Le planning prévisionnel est le suivant :
    - Présentation du projet en décembre 2018 à la commission nationale de l'immobilier, une décision sera rendue en janvier 2019.
    - Juin 2019 : attribution des marchés avec 2 possibilités : un marché global de performance ou un marché classique avec un maître d'oeuvre et des entrepreneurs.
- Le choix de marché sera effectué en fonction de l'importance du budget alloué dont découleront les travaux. S'il s'agit de travaux ponctuels, le choix portera sur le recours à un maître d'oeuvre

Mme la Préfète demande le contenu de la présentation qui sera faite à la commission nationale et si les 3 scénarios seront présentés.

Mme Sylvia LEROY (DDT) répond que les 3 scénarios seront présentés avec la proposition d'un scénario préférentiel. Il est précisé également qu'un quatrième scénario n'est pas mentionné dans le diaporama : le statu quo qui correspond à l'entretien minimum, sans travaux d'économie d'énergie.

Le classement de ces scénarios est l'objet du débat de cet après-midi.

Le principal sujet de la densification porte sur les occupations actuelles de chaque service , l'objectif étant de tendre vers une surface de 12m<sup>2</sup> par poste de travail.

Mme la Préfète précise que c'est une référence nationale.

Mme Sylvia LEROY (DDT) ajoute que c'est une circulaire de 2010 qui impose cette surface par poste de travail. Les 12m<sup>2</sup> comprennent les archives vivantes, les salles de réunions même partagées. En retirant ces

surfaces mutualisées la surface par poste de travail servant de base de travail est alors de 10,5 m<sup>2</sup> par poste de travail.

Mme la Préfète s'interroge sur la ligne du tableau de répartition actuelle des postes de travail au sein de la cité concernant la DSDEN, il est stipulé 72 postes de travail pour 100 agents.

Mme FORET-SIMON (DSDEN) précise que des agents sont mobiles sur le département, que des bureaux sont partagés, par exemple pour les inspecteurs ou les conseillers pédagogiques.

M. ROYER (DDT) informe que, a contrario, pour la DDT il y a plus de postes de travail que d'agents, cet écart s'explique par l'emploi de vacataires ce qui peut représenter jusqu'à 25 vacataires en même temps.

M. MALAVAL (DDCSPP) souhaite savoir ce que comprend le montant de la vente des bâtiments dans les différents scénarios si par exemple cela englobe les bâtiments de la DIRECCTE qui sont excentrés et pourraient être vendus.

Mme Sylvia LEROY (DDT) répond que le montant des ventes serait constitué du produit éventuel des ventes des bâtiments libérés.

Mme la Préfète donne l'exemple de la possibilité de la vente du bâtiment actuel occupé par le commissariat s'il est intégré à la cité ou encore des locaux de la DIRECCTE.

Mme Sylvia LEROY (DDT) ajoute que le montant des ventes comprend également les loyers et les charges (électricité, eau, chauffage) qui ne seraient plus versées et rappelle qu'il ne s'agit que d'hypothèses. Le temps de retour prend en compte le retrait des coûts de fonctionnement de bâtiments qui ne seraient plus occupés.

Mme la Préfète demande si l'État est propriétaire des locaux occupés par l'UDAP.

Mme Sylvia LEROY (DDT) répond que l'UDAP est locataire, par le biais d'un bail emphytéotique avec la ville d'Alençon.

M. MATHIS évoque également un problème de parking et d'accès la nuit si le commissariat est intégré à la cité.

Mme la Préfète confirme que l'attribution du bâtiment E est basé sur ces raisons. Quant au parking, Mme la Préfète expose le projet d'achat des garages situés derrière le commissariat, sur le côté de la cité afin de créer des places supplémentaires et également de mieux sécuriser la cité.

Mme PROUX (DDCSPP) souhaite connaître l'organisation notamment en terme de surface. Elle exprime le souhait de la DDCSPP d'avoir une proximité de l'ensemble des services, d'occuper le même niveau.

Mme Sylvia LEROY (DDT) informe que le bureau d'étude a réfléchi à des hypothèses pour des regroupements de services mais rien n'est figé. Chaque administration a été rencontrée par la DDT pour recueillir ses sentiments et échanger sur les besoins.

Elle souligne que ces échanges avaient pour objectif de présenter le projet et d'évoquer des hypothèses. Des nouvelles rencontres auront lieu le jour où le financement sera certain car toutes les cités administratives ne seront pas dotées de ce BOP. Aujourd'hui c'est une phase projet.

La cité administrative d'Alençon est en bon état général ce qui peut porter préjudice au financement. Le projet de densification apporte des éléments supplémentaires pour appuyer le dossier. Les intégrations de services et les aménagements interviendront dans un second temps sous l'arbitrage de Mme la Préfète.

Certaines administrations ont des besoins spécifiques, par exemple le laboratoire de la DDCSPP. Ces espaces ne seront pas considérés comme des bureaux. Ces espaces seront à exposer et à justifier à la commission nationale au même titre que la différence entre le nombre d'agents et le nombre de postes de travail.

Les administrations seront entendues sur leurs besoins en terme d'espace.

M. ROYER (DDT) rappelle le principe des 10 m<sup>2</sup> par poste de travail. Les spécificités de chaque service seront exprimées au stade de la programmation.

Mme Sylvia LEROY (DDT) précise que si une administration souhaite conserver sa salle de visioconférence, cela aura une conséquence dans la surface des bureaux dédiés à cette administration.

Mme la Préfète indique que les salles visioconférence ne sont pas utilisées à plein temps.

Mme Sylvia LEROY (DDT) évoque la nécessité de réfléchir sur des espaces partagés.

Mme la Préfète s'étonne que l'amphithéâtre, qui est une grande salle de réunion ne soit pas du tout concerné.

Mme Sylvia LEROY (DDT) précise que cela concerne la SUB (Surface Utile Brute). Effectivement, l'amphithéâtre ne rentre pas dans les 12m<sup>2</sup> (12m<sup>2</sup> par poste de travail de SUN - Surface Utile Nette - et 20m<sup>2</sup> par poste de travail de SUB).

Mme Sylvia LEROY (DDT) explique que le dossier sera contrôlé par le RRPIE puis présenté en Commission Nationale de l'Immobilier Public de l'État (CNIP) après validation de la Direction de l'Immobilier de l'État.

Mme PROUX (DDCSPP) demande sous quel délai des échanges avec les services auront lieu au regard du planning.

Mme Sylvia LEROY (DDT) précise que ce travail sera mené par le maître d'oeuvre assisté par le bureau d'études qui porte aujourd'hui le projet.

Mme PROUX (DDCSPP) donne le délai de décembre à juin pour les échanges et précise qu'il est important pour les agents de se situer dans l'organisation.

M. MALAVAL constate qu'il y a du retard par rapport à ce qui était prévu. Il rapporte que Mme CARON avait déclaré qu'une présentation devait être faite aux directeurs au mois de septembre alors qu'à ce jour c'est une présentation aux représentants du personnel.

Mme Sylvia LEROY (DDT) informe qu'au niveau de la région, la cité administrative de Rouen est déjà passée en CNIP et qu'il reste l'Eure, la Manche et l'Orne. L'Orne a encore une équipe technique au sein de la DDT, ce qui n'est pas le cas dans tous les départements. Le bureau d'études qui fait la programmation et les différents scénarios a été recruté par la Région. Le calendrier est contraint et les éléments présentés ce jour ont été réceptionnés le 18 octobre.

Le bureau d'études qui a travaillé sur le volet énergétique a remis les éléments en juin, le programmiste a travaillé en août et remis les éléments en octobre ce qui explique le décalage par rapport au calendrier initial.

Mme PROUX (DDCSPP) déclare qu'elle était restée sur des échanges au mois d'août.

Mme la Préfète rappelle que l'opportunité est intéressante, qu'un milliard d'euros est consacré aux cités.

Mme Sylvia LEROY (DDT) rappelle qu'il existe une réflexion sur la gestion du patrimoine avec l'élaboration du SDIR (Schéma Directeur de l'Immobilier en Région), et que avec ou sans dotation du BOP 348, tôt ou tard l'arrivée des services « externes » deviendra obligatoire.

Mme la Préfète déclare que le projet offre un confort de travail et une réponse aux objectifs de densification qui seront imposés.

M. FERRETTE réagit par rapport à la notion de confort de travail. A l'éducation nationale, 72 postes de travail sont présents sur 172m<sup>2</sup>. M. FERRETTE souhaite un débat préalable sur le confort de travail du personnel. Les collègues et lui-même s'interrogent sur l'isolation phonique. Lors d'échanges téléphoniques ou d'échanges oraux entre collègues dans les bureaux mitoyens toutes les conversations sont audibles ce qui

pose des questions pour les assistantes sociales en cité administrative régies par la confidentialité des échanges avec les personnes rencontrées. La réalisation d'une isolation phonique a une conséquence budgétaire. M. FERRETTE constate en 15 ans de présence que le problème d'isolation phonique est persistant.

Il s'interroge sur ce que signifie la densification d'un point de vue humain par rapport aux conditions de travail avec une approche quantitative mais aussi qualitative. Par exemple le partage d'espace avec des collègues réceptionnant des appels téléphoniques régulièrement toutes les 2-3 minutes, tous les 15-20 min. Il souligne que les conditions de travail influent sur la qualité du travail rendu.

Mme la Préfète souligne la nécessité d'être attentif à ces éléments.

M. FERRETTE soulève l'absence d'étude d'impact service par service dans l'exposé des scénarios. Par exemple avant, 3 collègues dans 3 bureaux ou 2 bureaux et après 3 collègues dans un seul bureau.

Mme Sylvia LEROY (DDT) précise que concernant le commissariat de police, plusieurs rencontres ont eu lieu et que le bâtiment E leur convient tout à fait.

Mme la Préfète précise que des aménagements spécifiques seront réalisés.

M. FERRETTE interpelle sur l'isolation phonique.

Mme Sylvia LEROY (DDT) précise que la circulaire de 2010 porte sur la réduction des surfaces ce qui signifie être à 2 dans un 3 travées et 3 dans un 4 travées.

Mme la Préfète suggère un cloisonnement de qualité.

Mme Sylvia LEROY (DDT) informe que dans la cité administrative des isolations phoniques ont déjà été réalisées spécifiquement pour les bureaux des assistantes sociales.

M. FERRETTE déclare que ces travaux n'ont pas eu lieu pour la DSDEN.

M. MALAVAL confirme que l'isolation phonique est un réel problème pour la confidentialité, que cette inquiétude est partagée par les collègues de la cohésion sociale recevant des administrés, notamment par rapport au co-working.

Mme la Préfète informe que la distribution des surfaces devra être adaptée en fonction des tâches de chacun.

M. MALAVAL ajoute que, pour des familles en difficulté, les informations ne doivent pas être entendues dans les couloirs.

M. MARQUET évoque le fait que des espaces spécifiques pourraient être créés et mis à disposition des différentes administrations dans le cadre de la réception de personnes en rendez-vous.

Mme Sylvia LEROY (DDT) confirme que chaque administration a ses spécificités et que cela sera étudié une fois le projet acté.

Mme RION ajoute que le problème de confidentialité existe aussi au niveau de la DDFIP et indique que les services qui ne sont pas complètement dématérialisés ont beaucoup de papiers prenant de l'espace, diminuant d'autant la surface des bureaux. Elle s'interroge sur la future organisation.

M. FERRETTE déclare qu'il ne s'inscrit pas du tout dans la logique de la densification, et que la fédération ne participera pas aux scénarios présentés qui s'imposent.

Il ajoute qu'il est pour une approche qualitative du travail et non quantitative (m<sup>2</sup>/poste de travail).

Mme la Préfète pense que les locaux spécifiques ne doivent pas être traités de la même façon.

Mme FORET (DSDEN) précise que la densification s'impose et que la question qui se pose est quel scénario serait le plus favorable au personnel.

Mme Sylvia LEROY (DDT) indique que le projet n'est pas assez avancé pour répondre aux interrogations, et évaluer les impacts précis.

Mme la Préfète rappelle que cette démarche est imposée et revient sur le temps de retour sur investissement à savoir si une norme nationale existe.

Mme Sylvia LEROY (DDT) informe que la DIE fait le calcul sur 25 ans lors de l'étude du projet. Elle indique de même qu'un projet « vertueux » du point de vue économie d'énergie a été chiffré présentant un retour sur 70 ans en incluant l'intégralité du traitement des ponts thermiques, mais qui n'a pas été retenu du fait du temps de retour sur investissement trop long.

Mme RION demande si, quelque soit le scénario, le projet de densification est identique.

Mme la Préfète confirme que la densification est imposée et normalisée et que la différence entre les scénarios repose sur le fait d'intégrer ou non le commissariat qui a beaucoup de difficultés avec son bâtiment actuel.

Mme Sylvia LEROY (DDT) précise que ces calculs sont théoriques et réalisés en fonction des salles de réunions existantes.

Si des salles sont supprimées la surface par poste de travail sera augmentée. Si de nouvelles salles sont créées par administration cela aura pour conséquence une diminution de la surface par poste de travail.

M. MARQUET précise que les salles actuelles sont utilisées à 70 % du potentiel (statistiques réalisés annuellement sur l'occupation des salles) en incluant l'amphithéâtre.

Mme la Préfète rappelle que l'amphithéâtre est hors champ des surfaces de 12m<sup>2</sup>.

M. ROYER (DDT) précise que toutes les salles ne sont pas mutualisées, qu'il existe des salles propres à chaque service

Mme Sylvia LEROY (DDT) déclare que les scénarios sont proposés par le bureau d'étude et que la différence se situe au niveau de l'intégration ou non du commissariat de police.

Mme la Préfète constate que le coût d'aménagement est extrêmement différent entre les deux et souhaite savoir à quoi cela correspond.

Mme Sylvia LEROY (DDT) répond qu'il s'agit du coût de l'intégration du commissariat de police.

Mme la Préfète n'arrive pas à voir ce qui justifie la différence entre 1 600K€ (scénario 1) et 2 800K€ (scénario 3).

M. MATHIS demande si l'hypothèse de créer un nouveau bâtiment pour le commissariat a été envisagée.

Mme la Préfète répond que cette hypothèse n'a pas été étudiée : le coût serait plus élevé et le commissariat doit rester central ce qui n'est pas le cas de la gendarmerie. Mme la Préfète précise que ce n'est pas le même usage, la fréquentation du commissariat étant plus élevée qu'à la gendarmerie.

Mme la Préfète demande s'il y a d'autres questions.

M. MALAVAL revient sur la mise en place du co-working qui suscite l'inquiétude chez les agents (combien d'agents par espace, avec qui). Il évoque les affinités entre agents. Des agents ont besoin de silence pour rédiger les rapports. Dans un service, le co-working a déjà été expérimenté. Il a été constaté une évolution des conditions de travail vers un recours au télétravail, ce qui peut poser des difficultés lors de conditions de

pré-alerte, comme c'est le cas en ce moment, et de réaction en situation d'urgence, si les agents sont en position de télétravail d'où la nécessité d'une réflexion sur les conséquences de la densification.

Mme la Préfète rappelle que le télétravail est accordé en fonction des missions et des postes et que c'est le chef de bureau qui en décide l'octroi.

M. MALAVAL donne l'exemple en cas de peste porcine ou de grippe aviaire. Les agents reviendront mais avec le délai du trajet qui peut varier de 30 à 45 min, allongeant le temps de réaction de la cellule de crise.

M. MALAVAL aurait souhaité avoir l'étude des programmistes.

Mme Sylvia LEROY (DDT) précise que la réunion de ce jour a plus un rôle d'information.

M. ROYER intervient et ajoute qu'il est important de rappeler que les programmistes travaillent en fonction des demandes des personnels et indique que ce sera à chaque service de s'organiser pour la distribution des surfaces, que chaque administration doit réfléchir sur son organisation, qu'aucun schéma d'aménagement ne sera imposé.

Mme PROUX (DDCSPP) souligne le fait qu'il est justement important que chacun sache quand mener ces actions et rajoute qu'à la DDCSPP, le télétravail est autorisé sur une journée par semaine, et que le reste du temps l'agent est présent à son bureau.

M. MALAVAL explique que si l'agent est mécontent de ses conditions de travail il aura recours au télétravail. Il cite l'exemple d'agents mécontents qui ont diminué leur temps de travail (temps partiel) suite à la mise en place du partage des bureaux à plusieurs.

Mme Sylvia LEROY (DDT) ajoute que le recours au télétravail est souvent justifié pour pallier la distance domicile /travail.

M. MALAVAL indique, que dans le cas évoqué précédemment, ce n'est pas un problème de distance, mais des conditions de travail, qui se sont dégradées, qui ont conduit les agents à avoir recours au télétravail.

Mme la Préfète confirme qu'il sera de la responsabilité de chaque service de s'organiser.

M. ROYER ajoute que chaque service peut commencer à travailler sur la répartition des bureaux avec les surfaces connues.

M. FERRETTE s'étonne de la possibilité de louer le bâtiment E ce qui aurait pour conséquence de densifier au-delà de la norme le reste des bâtiments de la cité administrative.

Mme la Préfète indique que les scénarios à privilégier sont les 1 et 3 pour le relogement du commissariat et non le 2.

M. MARQUET complète en précisant que le bâtiment E peut devenir indépendant.

M. MATHIS demande la situation du bâtiment E.

M. MARQUET répond que c'est le bâtiment triangulaire, le plus récent, qu'il date des années 1990 mais que c'est le plus énergivore.

M. ROYER propose que les scénarios 1 et 3 soient présentés.

M. MATHIS précise que si le bâtiment E est mis en location, il faudra trouver une solution pour le commissariat de police.

M. HUMILIER demande le nombre d'agents travaillant au commissariat.



Mme la Préfète informe que l'effectif du commissariat est d'environ 80 agents en opérationnel et 130 au total.

M. MARQUET ajoute que le commissariat a besoins de 75 places de parking.

Mme RION indique que cela va impacter sur le nombre de places disponibles à la cité administrative. Ensuite, elle demande quels seraient les services de l'État pouvant être intégrés à la cité.

Mme la Préfète répond que la DDFIP, la DIRRECTE, l'UDAP seraient susceptibles d'intégrer les locaux.

M. MARQUET complète en évoquant les services de la justice, le SPIP actuellement situé rue des Poulies. Le SPIP a déjà formulé une demande pour intégrer la cité il y a environ 1 an. Il représente environ 8 personnes, mais à ce jour aucune confirmation n'a été effectuée.

Mme COUPE-MARTINEZ (DDT) revient sur le sujet des archives vivantes.

M. MARQUET informe qu'un recensement des archives présentes dans les sous-sols et dans les bureaux (archives vivantes) va être réalisé. La plate-forme de la région est en réflexion sur la mise en place d'un marché pour avoir recours à un prestataire dans ce domaine (tri, mise en destruction).

Mme la Préfète demande s'il y a d'autres questions.

Mme COUPE-MARTINEZ (DDT) revient sur la question des difficultés de stationnement et soulève l'interrogation des personnes handicapées se garant actuellement à proximité de la porte d'accès au bâtiment E côté rue Demée.

M. MALAVAL reprend ce qui avait été dit au précédent CHSCT à savoir l'installation d'une porte automatisée dans le bâtiment E qui au vu de l'arrivée du commissariat dans le bâtiment E pourrait être installée dans le bâtiment A.

M. MARQUET rappelle que deux portes étaient concernées par ces installations, celle du bâtiment central et celle du bâtiment E. Mme la Secrétaire Générale avait priorisé l'installation de la porte automatisée dans le bâtiment E pour faciliter l'accès à la personne handicapée.

Mme Sylvia LEROY (DDT) précise que l'attribution des places réservées est faite en fonction des personnes et de leur localisation dans la cité.

M. MALAVAL s'interroge sur l'intérêt de l'installation de la porte automatisée dans le bâtiment E qui pourrait être utilisée par la suite au commissariat.

Mme Sylvia LEROY (DDT) répond que la porte ne répond pas aux besoins futurs du commissariat.

M. MALAVAL indique donc qu'il serait donc préférable d'installer cette porte automatisée dans le bâtiment A.

Mme la Préfète confirme qu'il serait plus judicieux d'installer cette porte automatisée dans le bâtiment A.

Mme RION demande si le stationnement des véhicules du commissariat a été envisagé.

Mme Sylvia LEROY (DDT) répond que la totalité du sous-sol du bâtiment leur sera réservé du fait que les véhicules « civils » ont interdiction de stationner sous un commissariat.

Mme la Préfète propose de privilégier le scénario 1.

**4) Questions diverses**

M. MALAVAL indique qu'il a découvert lors des discussions que le RIA faisait partie de la cité administrative et propose d'envisager l'installation d'une porte d'entrée automatisée pour l'accès handicapé dans le projet de rénovation.

L'ordre du jour étant épuisé, Mme la Préfète remercie les membres du conseil de la cité et lève la séance à 15h20.

Le secrétaire de séance,



Christophe MALAVAL

La Préfète,



Chantal CASTELNOT